



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2023
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

Aux citoyens de la Municipalité de Caplan,

Avis public est donné par le directeur général et greffier-trésorier par intérim;

Que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mars 2023, il y a eu l'adoption du :

**Règlement numéro 317-2023 modifiant le règlement numéro 213-2023 « règlement de zonage
« de la municipalité de Caplan.**

Que ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Caplan, ce 4 avril 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Vital Cyr", is written over a horizontal line.

Vital Cyr
Directeur général et greffier-trésorier par intérim